

## CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DEPARTEMENTAUX « JEUNES »

Coefficient épreuve : 1,00

Ils se dérouleront à **MARLY LE ROI**  
Gymnase des Maigrets – chemin des Moines

**Samedi 29 avril 2017** sur 24 tables (BG, MG, CG)  
**Dimanche 30 avril 2017** sur 24 tables (PG, BF, MF, CF, JF, JG)

### Déroulement de l'épreuve :

Début du pointage 30 minutes avant l'heure limite

SAMEDI 29 AVRIL	Horaire Fin de pointage	Horaire Début des Poules	DIMANCHE 30 AVRIL	Horaire Fin de pointage	Horaire Début des Poules
<i>Pour tous les tableaux, les joueuses et les joueurs devront se présenter avant la fin de l'heure limite de pointage</i>					
Benjamins	14h10	14h25	Filles Toutes catégories	9h10	9h25
Minimes Garçons	14h10	14h25	Juniors Garçons	9h10	9h25
Cadets	14h10	14h25	Poussins	10h25	10h40
Remise des récompenses vers 19h00 suivie d'un vin d'honneur			Remise des récompenses vers 16h30 suivie d'un vin d'honneur		

### Juge arbitrage de l'épreuve :

Les JA et arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.

### Règlement de l'épreuve :

#### Article 1 : Qualifications

Un classement général, par points, est établi par catégorie après les 4 tours du critérium fédéral des échelons Régional et Départemental, ~~Zones 1 & 2 et National 1.~~

En cas d'égalité, l'avantage est donné au plus jeune.

~~Les jeunes peuvent figurer dans leur catégorie ainsi que dans la catégorie immédiatement supérieure si leur nombre de points le permet.~~

Sont qualifiés pour les finales départementales :

les joueurs et joueuses du département qualifiés pour le Critérium Fédéral de la saison en cours :

- . Juniors garçons : les 32 premiers du classement général dont 1 invitation\*.
- . Juniors filles : les 16 premières de classement général dont 1 invitation\*.
- . Cadets : les 32 premiers du classement général dont 1 invitation\*.
- . Cadettes : les 16 premières de classement général dont 1 invitation\*.
- . Minimes garçons : les 32 premiers du classement général dont 1 invitation\*.
- . Minimes filles : les 16 premières de classement général dont 1 invitation\*.
- . Benjamins : les 32 premiers de classement général dont 1 invitation\*.
- . Benjamines : les 16 premières de classement général dont 1 invitation\*.
- . Poussins : les 16 premiers du classement général dont 1 invitation\*.

\* Sélection par la Commission Technique Départementale

## **Article 2 : Déroulement sportif**

- 1) pas de tête de série
- 2) les joueuses et joueurs sont répartis dans les poules selon les points/licence 2<sup>ème</sup> phase.
- 3) Lorsque les joueuses et joueurs d'un même club sont dans une même poule, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1<sup>er</sup> tour s'ils sont deux, et le plus rapidement possible s'ils sont trois.

### **. Poussins, Benjamines, Minimes filles, Cadettes et Juniors filles : 16 qualifié(e)s**

- 4 Poules de 4 avec 3 qualifié(e)s par poule
- Les vainqueurs des poules 1 et 2 aux numéros 1 et 2 seront qualifiés pour les ¼ de finales
- Les vainqueurs des poules 3 et 4 aux numéros 3 et 4 par tirage au sort
- Les deuxièmes de chaque poule seront placés aux numéros 5 à 8 par tirage au sort dans le demi tableau opposé à celui de leur vainqueur de poule.
- Les troisièmes de chaque poule seront placés aux numéros 9 à 12 par tirage au sort dans le demi tableau opposé à celui de leur vainqueur de poule.
- Les vainqueurs de poules seront directement qualifiés pour les quarts de finale. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de poules rencontreront un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> d'une autre poule pour se qualifier en quarts de finale.

Pour les catégories filles, le juge-arbitre pourra adapter au mieux la formule en fonction du nombre de participantes.

### **. Benjamins, Minimes garçons, Cadets, Juniors garçons : 32 qualifiés**

- 8 Poules de 4 avec 3 qualifiés par poule
- A l'issue des poules, le placement dans le tableau se fera ainsi :
- Les vainqueurs des poules 1 et 2 aux numéros 1 et 2
- Les vainqueurs des poules 3 et 4 aux numéros 3 à 4 par tirage au sort
- Les vainqueurs des poules 5 à 8 aux numéros 5 à 8 par tirage au sort
- Les deuxièmes de chaque poule seront placés aux numéros 9 à 16 par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à celui de leur vainqueur de poule.
- Les troisièmes de chaque poule seront placés aux numéros 17 à 32 par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à celui de leur vainqueur de poule.
- Les vainqueurs de poules seront directement qualifiés pour les 1/8<sup>e</sup> de finale. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de poules rencontreront un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> d'une autre poule pour se qualifier en 1/8<sup>e</sup> de finale.

La compétition se poursuit ensuite par élimination directe jusqu'à la finale.

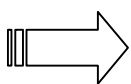
La compétition se déroulera avec des balles agréées **en plastique** fournies par le Comité.

## **Article 3 :**

Pour tous les tableaux, les poules et les tableaux se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).

## **Article 4 : Confirmation de participation**

Une liste des joueurs préqualifiés est établie, accompagnée d'une liste de remplaçants éventuels, en cas de désistement ou de non qualification.



**Chaque Club devra impérativement confirmer par écrit (Poste, E-mail) la participation de ses qualifiés et remplaçants, sur la liste jointe à ce règlement, au plus tard le lundi 24 avril 2017.**

Les remplaçants ayant confirmé leur participation pourront contacter le secrétariat au 01.34.89.97.69 à partir du mardi 25 avril pour savoir s'ils ont été effectivement retenus.

Une liste définitive des participants sera également diffusée sur le site du comité et par courriel au plus tard le mardi 25 avril .

Toute absence d'un joueur ayant confirmé sa participation et figurant sur la liste définitive sera pénalisée de 15€ (sauf justificatif médical).

## **Article 5 : Droits à l'image**

Sauf opposition expresse auprès du Comité Départemental, les participants acceptent l'utilisation des photographies prises lors de cette compétition pour le bulletin départemental ou le site internet du CD78.